

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire.

PRESENTS :

MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude
CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc –
SIMOND Martine – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – BERGEN Géraldine –
LABAUME Janic - ARMANDI Christelle.

ABSENTS EXCUSES :

LAGET Florence qui a donné procuration à CHANCEL Claire
ERNESTINE Rémi qui a donné procuration à BILANCINI Denis
TREMOULET Eric qui a donné procuration à LABAUME Janic
BOFFA Anny qui a donné procuration à ARMANDI Christelle

ABSENTS : LAMOUREUX-BUISSON-DALLE-DESCOLLONGES

SECRETAIRE DE SEANCE : SIMOND Martine

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 20181705-01
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, **à la majorité**
(Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4)

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018.

POUR : (15) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude –
CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc –
SIMOND Martine – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BERGEN Géraldine -
ERNESTINE Rémi.

ABSTENTIONS (4) : LABAUME Janic - BOFFA Anny - TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20181705-02
AVIS PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE A MONTFRIN

Conformément à l'article R.2223-74 DU Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée un dossier portant création d'une chambre funéraire, adressé pour avis par la Sous-Préfecture d'Alès. Suivant l'étude des pièces communiquées, le projet porté par la SARL Jérémy CARRARE se situe au 28 Faubourg du Pont à MONTFRIN et consiste à la réhabilitation d'un bâtiment existant d'une superficie de 300 m² et se décompose ainsi :

- Un hall de réception et espace détente de 39.18 m²
- 3 salons de présentation de 15 et 18 m²

- Une partie technique d'une superficie de 82.75 m² avec un laboratoire de 43.91 m² et un sas de transfert pour fourgon funéraire de 15.96 m²
- Un parking de 9 places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite
- Horaires d'ouverture envisagée de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Date envisagée de l'ouverture au public : courant mars 2019

Suivant la description du projet de cette chambre funéraire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable pour le projet de création d'une chambre funéraire porté par la SARL Jérémy CARRARE

Délibération n° 20181705-03
CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHÉ D'ENTRETIEN DES RESEAUX AEP/EU/PLUV

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le marché de travaux à bons de commande pour la réparation et l'entretien des réseaux d'eau potable, d'assainissement et pluvial est arrivé à échéance.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation des entreprises a été réalisée, avec publication d'un avis sur la plate-forme d'annonces légales www.e-marchespublics.com le 16 avril 2018 et dans le Réveil du Midi du 20 avril 2018.

En fonction des critères prévus dans le règlement de consultation et des offres reçues, Monsieur le Maire propose de retenir la société VEOLIA EAU, qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total annuel de travaux compris entre 5000 € HT minimum et 40 000 € HT maximum. Ce marché sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** le choix de la société VEOLIA EAU pour un montant total annuel de travaux compris entre 5000 € HT minimum et 40 000 € HT maximum,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux à bons de commande avec la société.

Délibération n° 20181705-04
APPROBATION DM N°1 – BUDGET EAU 2018

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la modification des crédits sur le budget Eau 2018.

Monsieur le Maire explique que suite à la transmission par la Trésorerie d'aramon de plusieurs décisions de justice donnant force exécutoire aux mesures recommandées par la commission de surendettement concernant des abonnés du service de l'eau et entraînant l'annulation de leur dette à la date du jugement, il est nécessaire d'intégrer aux prévisions cette dépense et de réajuster les ouvertures de crédits de la façon suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuation de produits	5000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**
(Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification des crédits du budget Eau 2018 comme indiqué ci-dessus.

POUR : (15) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BERGEN Géraldine - ERNESTINE Rémi.

ABSTENTIONS (4) : LABAUME Janic - BOFFA Anny - TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20181705-05
APPROBATION COTISATION 2018
SI COLLEGE DE REMOULINS

Vu la délibération du 21/11/1972 relative à l'adhésion de la commune de Montfrin au Syndicat du Collège de Remoulins,

Vu le Budget Primitif 2018 de la commune de Montfrin portant ouverture de crédits,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de la participation à verser au Syndicat du Collège de Remoulins pour l'année 2018 est de 32.50 €.

Où cet expose,

Le Conseil municipal, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** de verser au Syndicat du Collège de Remoulins une participation pour 2018 d'un montant de 32.50 €.

Délibération n° 20181705-06
APPROBATION CONVENTION SERVICE MEDECINE DU TRAVAIL – CDG 30

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler la convention auprès du service de médecine préventive mise en place depuis le 1^{er} janvier 1994 par le CDG 30.

Le conseil d'administration du CDG en date du 2 mars 2018 a adopté une augmentation tarifaire de 5€ pour le paiement à la visite, par conséquent une nouvelle convention avec effet au 1^{er} juillet 2018 doit être approuvée par l'assemblée délibérante.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la nouvelle convention au service de médecine préventive auprès du CDG 30, à compter du 1^{er} juillet 2018, actant une nouvelle tarification à 55€ par visite réalisée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

7°) QUESTIONS DIVERSES

1°) Info des calamités agricole

2°) TA : Recours SIBOUL : info sur l'évolution du dossier et du positionnement de la ville et du pétitionnaire qui constitueront un mémoire en défense contre le recours de Monsieur SIBOUL.

3°) Collectif des riverains de Coste-belle : info sur l'évolution des échanges

La rencontre des aménageurs des zones au-delà de STATIM porte réflexion sur une issue au nord (route de Fournès)

4°) Info sur l'article de l'opposition : demande de retrait des propos visant des personnes, se maintenir aux affaires communales. Ils actent les corrections à apporter.

Ils évoquent que la réponse de Monsieur le Maire à leur article, les dérangent. Monsieur le Maire indique qu'il répondra sur les incohérences de leurs articles et les invitent à répondre lors du bulletin suivant.

5°) Madame GARNIER annonce que la Commune de MONTFRIN est désignée Ville Phare Téléthon 2018. Le lancement se fera en septembre à MONTFRIN. Plusieurs réunions de concertation avec les associations, les bénévoles et les représentants de l'AFM, le 30 mai 2018

L'ordre du jour étant épuisé
et en l'absence d'autres interventions,
Monsieur le Maire clôt la séance à 19 heures 30.